

#### Définition et mesure

Le taux de mortalité infantile est le nombre de décès d'enfants de moins d'un an pour 1 000 naissances vivantes, au cours d'une année. Les variations internationales des taux de mortalité infantile peuvent s'expliquer en partie par la manière dont sont définies les naissances vivantes. Dans la plupart des pays, il n'y a pas de limite d'âge gestationnel ou de poids pour l'enregistrement des décès néonataux. Cependant, des seuils sont appliqués en Norvège (les décès néonataux ne sont comptabilisés comme tels que si l'âge gestationnel est supérieur à 22 semaines), ainsi qu'en République tchèque, en France, aux Pays-Bas et en Pologne, la limite étant fixée à un âge gestationnel d'au moins 22 semaines ou un poids d'au moins 500 grammes (projet EURO-PERISTAT 2008, tableau 3.1).

Les données relatives au revenu des ménages et aux inégalités de revenu sont examinées avec les indicateurs GE1 et EQ1.

Le coefficient de Gini est une mesure de l'inégalité des revenus. Les valeurs vont de 0 – égalité parfaite – à 1 – l'ensemble des revenus allant à une seule personne.

**En moyenne, en 2008, un enfant sur 200 né dans la zone de l'OCDE est décédé avant l'âge d'un an (partie A, HE2.1).**

En 2008, les taux de mortalité infantile dans les pays de l'OCDE s'établissaient entre 2,5 décès, ou moins, pour 1 000 naissances vivantes au Luxembourg, en Slovénie, en Islande et en Suède, et jusqu'à 15 et 17 décès pour 1 000 naissances vivantes au Mexique et en Turquie respectivement. Les taux de mortalité infantile étaient aussi relativement élevés au Chili, aux États-Unis et en République slovaque.

**Tous les pays de l'OCDE ont bien progressé sur la voie de la réduction des taux de mortalité infantile au cours des 25 dernières années (partie B, HE2.1).** C'est en Turquie, et de loin, que le recul a été le plus marqué, après quoi vient le

Mexique. Les pays dans lesquels la mortalité infantile était importante, ayant une marge de réduction plus grande avec des solutions éprouvées et à bas coût, ont davantage amélioré leur position que ceux dans lesquels la mortalité infantile est basse, ceux-ci s'approchant d'un minimum incompressible. Il y a donc eu une forte convergence des taux de mortalité infantile dans la zone de l'OCDE au cours des 25 dernières années. Il sera sans doute de plus en plus difficile pour les pays où les taux sont déjà très faibles de les réduire davantage encore.

**Comme pour l'espérance de vie globale, il n'y a guère de relation entre la croissance des revenus des ménages et la mortalité infantile (HE2.2), non plus qu'entre la variation des inégalités de revenu et la mortalité infantile (HE2.3), sur longue période.** Au total, ni la progression du revenu médian des ménages ni l'accentuation des inégalités de revenu ne constituent clairement une contrainte pour les pays qui les empêcheraient d'améliorer les chances de vie de leurs plus jeunes citoyens. L'absence de relation est robuste, sauf pour le Mexique et la Turquie, deux cas à part où le recul de la mortalité infantile a été particulièrement marqué et où la progression des revenus des ménages est faible. Là encore, comme pour l'indicateur HE1, l'analyse met en garde contre la tentation qu'il y aurait à apporter une explication simple fondée sur les revenus privés, en termes de moyenne ou d'inégalité des revenus, à l'évolution à long terme des taux de mortalité infantile.

#### Pour en savoir plus

Projet EURO-PERISTAT (2008), *European Perinatal Health Report*, [www.europeristat.com/publications/european-perinatal-health-report.shtml](http://www.europeristat.com/publications/european-perinatal-health-report.shtml).

OCDE (2009), *Panorama de la santé 2010 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris.

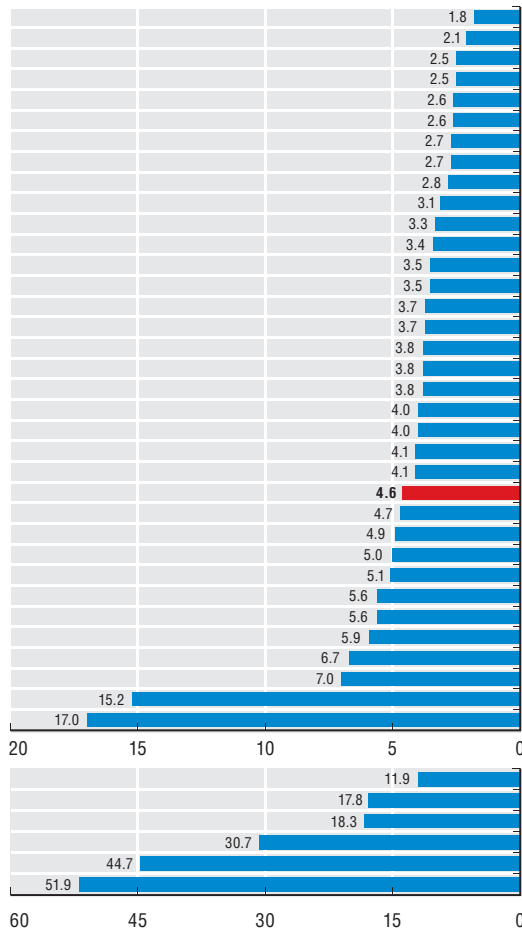
#### Notes des graphiques

Graphique HE2.1 : 2007 pour le Chili et l'Irlande, 2006 pour la Corée et les États-Unis ; 1980 pour le Chili et 1984 pour la Corée au lieu de 1983 ; et 1980 au lieu de 1983 pour les six pays non membres de l'OCDE.

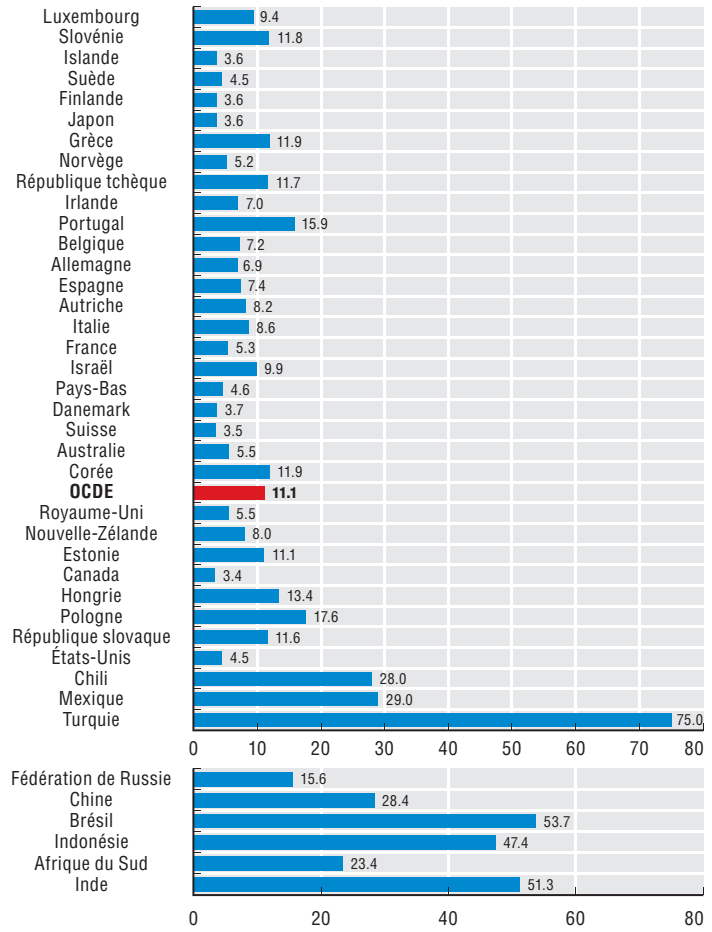
Les informations sur les données concernant Israël sont disponibles sur <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

### HE2.1. La mortalité infantile a reculé dans les pays de l'OCDE

Partie A. Mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes, en 2008 ou année la plus récente (7)

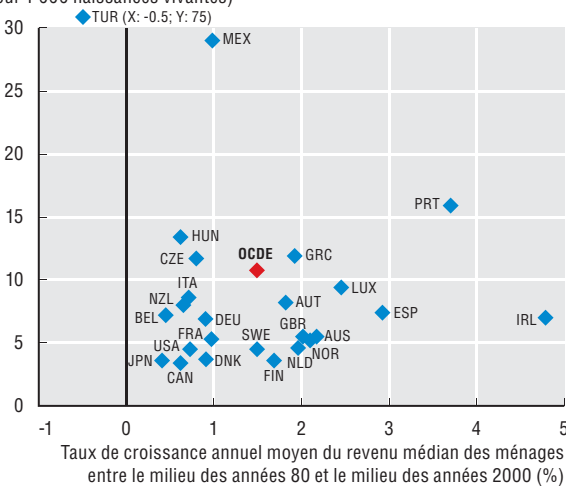


Partie B. Baisse de la mortalité infantile entre 1983 et 2008 (pour 1 000 naissances vivantes)



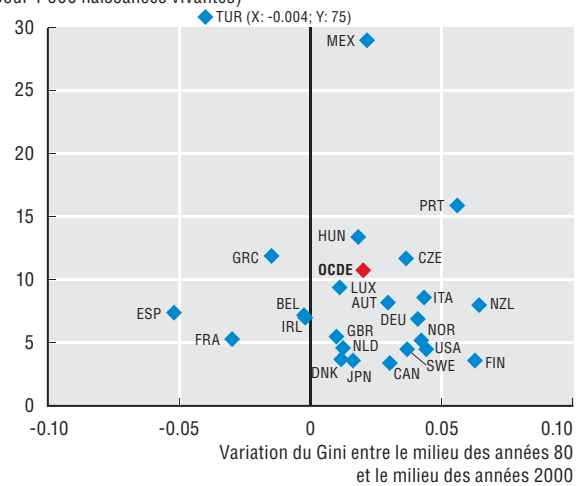
### HE2.2. Pas de relation entre la baisse de la mortalité infantile et l'augmentation des revenus

Baisse de la mortalité infantile entre 1983 et 2008 (pour 1 000 naissances vivantes)



### HE2.3. Pas de relation entre la baisse de la mortalité infantile et l'évolution des inégalités de revenu

Baisse de la mortalité infantile entre 1983 et 2008 (pour 1 000 naissances vivantes)



Source : OCDE (2010), *Éco-Santé OCDE 2010*, Éditions OCDE, Paris ([www.oecd.org/sante/ecosante](http://www.oecd.org/sante/ecosante)), et *Base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus et la pauvreté* ([www.oecd.org/els/social/inegalite](http://www.oecd.org/els/social/inegalite)). Pour les pays non membres de l'OCDE : UNICEF, Childinfo.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932382938>



Extrait de :  
**Society at a Glance 2011**  
OECD Social Indicators

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/soc\\_glance-2011-en](https://doi.org/10.1787/soc_glance-2011-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2011), « Mortalité infantile », dans *Society at a Glance 2011 : OECD Social Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/soc\\_glance-2011-22-fr](https://doi.org/10.1787/soc_glance-2011-22-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).